

DÉLIBÉRATION

OBJET : INVENTAIRE DES VOIES COMMUNALES

L'an deux mille vingt-trois, le **14 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **07/11/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Audrey CICCARIELLO**

Absents ayant donné procuration : **Gabriel SCHANG à Patrick PIN, Barbara GANGI à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC à Jean-Noël BISACCIA, Antoine DUPLA à Jean-François BERNARD, Claudia CUORDIFEDE à Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2023-051

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-050 du 14 novembre 2023 portant le classement des voies privées de la Commune dans le domaine public ;

Vu la délibération n° 2002-012 portant sur le transfert de la voirie du Domaine des Puits dans le domaine public ;

Vu la délibération n° 2004-043 portant sur le transfert de la voirie des Hauts de Belcodène dans le domaine public ;

Considérant le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de voirie communale ;

Considérant l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu de classement de nouvelles voies dans le domaine public communal ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries joint en annexe et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 8 725 mètres linéaires ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

APPROUVE le linéaire de voirie communale à 8 725 mètres linéaires ;

APPROUVE le tableau d'inventaire des voiries communales ci-joint ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 14/11/2023.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**



TABLEAU D'INVENTAIRE DES VOIES COMMUNALES

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le 17/11/2023
ID : 013-211300132-20231114-2023_051COM-DE



Dénomination de la voie	Nombre de mètre linéaire
Allée de la Bergerie	270
Allée du Cimetière	170
Chemin de l'Adret	310
Chemin des Barreliers (goudronné)	150
Chemin de la Cadenière (goudronné)	100
Chemin de Cadéroux (goudronné)	80
Chemin des Cantonniers	610
Chemin du Coulet (goudronné)	1 090
Chemin du Cros de Cabane	470
Chemin du Cros de Claudas (goudronné)	410
Chemin de la Grande Gorgue (goudronné)	430
Chemin du Grand Lot (goudronné)	310
Chemin des Michels (goudronné)	1 010
Chemin de la Pouzaraque (goudronné)	360
Chemin du Puits de Buisson (goudronné)	200
Chemin de la Sablière	630
Vivre à l'Oustau	810
Le Domaine des Puits (voies internes)	810
Les Hauts de Belcodène (voies internes)	475
Ecole (accès parking et raquette)	120
Accès place de l'église (accès goudronné)	40
Accès monument aux morts	120
Accès bibliothèque	50
Accès Centre de Loisirs	100
TOTAL	8 725